

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU VAR

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRÊTES DU MAIRE
COMMUNE DE SEILLONS SOURCE D'ARGENS**

**ARRÊTE PORTANT RÉGLEMENTATION
DE CIRCULATION Piste DFCI de la RD 560 à RD 470**

N° 123

Le Maire de la Commune de SEILLONS SOURCE D'ARGENS (VAR),

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1 et suivant, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

CONSIDÉRANT En raison de travaux effectués par la Société ENGELVIN TP RESEAUX pour le compte de ENEDIS à la Piste DFCI de la RD 560 à la RD 470.

ARTICLE 1 : En raison de travaux effectués par la Société ENGELVIN TP RESEAUX pour le compte de ENEDIS à la Piste DFCI RD 560 à la RD 470. La piste sera fermée du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 du 04 juillet 2022 au 29 juillet 2022

ARTICLE 2 : Monsieur le Policier Municipal assurera l'exécution du présent arrêté, l'entreprise ENGELVIN TP RESEAUX sera chargée de la signalisation (panneaux et feux).

ARTICLE 3 : Les contrevenants au présent arrêté s'exposeront aux sanctions prévues par la réglementation en vigueur.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à:
- Monsieur le Policier Municipal.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera Publié par affichage.

Fait en Mairie, le 16 juin 2022.

**LE MAIRE
Stéphane ARNAUD**



LE MAIRE CERTIFIE SOUS SA RESPONSABILITÉ
LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE CET ACTE
INFORME QUE LE PRÉSENT ARRÊTE
PEUT FAIRE L'OBJET D'UN RECOURS POUR EXCÈS
DE POUVOIR DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DANS UN DÉLAI DE DEUX MOIS À COMPTER DE
LA PRÉSENTE NOTIFICATION